AR Prefecture

017-211702410-20230524-D20230547-DE

Recu le 24/05/2023



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON - SEANCE DU 23 MAI 2023 - N° 2023/47

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2ème session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

17 mai 2023 Date de convocation : Date affichage: 24 mai 2023

19 En exercice: 19 Présents: 12 Votants: 12 Pour: 12 Nbre de Conseillers :

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés: Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Gaëtan BUREAU

Etaient absents: Olivier CHARRON, Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Claire RAMBEAU-LEGER

OBJET: Révision triennale du bail (2023/2026) signé entre le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de Charente-Maritime et la commune - Validation d'autorisation de signature de l'avenant du bail de 2023 à 2026

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le bail signé avec La Direction des Finances Publiques pour le groupement de la gendarmerie départementale de Charente-Maritime doit être révisé tous les 3 ans. A cet effet, le montant du loyer révise sera de 45 000€ annuel au lieu de 42 190€ à compter du 1er juillet 2023 pour 3 ans.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer l'avenant au bail correspondant à la révision triennale pour les 3 années à venir pour un montant annuel à compter du 1er juillet 2023 de 45 000€ au lieu de 42 190€.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avenant au bail avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Charente-Maritime à compter du 1er juillet 2023 pour un montant de loyer de 45 000€ annuel,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Ont signé au Registre les membres Pour copie conforme

Le Maire, Julien MOUCHEBOEUF